



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 61236

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de la Commission européenne de réforme de l'OCM ovine. Les prévisions budgétaires associées à ce projet vont à l'encontre, de toute évidence, des évolutions nécessaires. En effet, l'OCM ovine a principalement échoué à maintenir un niveau suffisant de revenus pour les éleveurs. Dans ce contexte, le maintien envisagé d'un budget fixé à 1,9 milliard d'euros, soit un niveau proche de la moyenne du budget de l'OCM sur les dix dernières années, est très insuffisant et ne suffira pas à redynamiser la production ovine largement déficitaire, au risque de voir disparaître l'élevage ovin à plus ou moins brève échéance. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer de la position de la France sur ce dossier et des initiatives qu'il prendra pour que ce budget soit réévalué.

Texte de la réponse

L'organisation commune de marché (OCM) est une des clés de l'avenir de l'élevage ovin. Le débat est ouvert depuis l'automne sur une évolution de la réglementation communautaire. En vigueur depuis vingt ans, elle ne peut rester figée sans tenir compte ni des réformes qu'ont connues les autres secteurs agricoles ni de l'évolution de la production et du niveau de vie des producteurs au cours de cette période. Un rapport d'évaluation du fonctionnement de l'OCM a été remis à la Commission. Cette étude conclut que la prime compensatrice ovine (PCO) existante a permis aux producteurs d'ovins et de caprins de préserver leur position relative, mais n'a pas suffi pour combler l'écart qui existe entre les exploitations d'ovins et les autres exploitations. De plus, actuellement, les éleveurs restent dans l'incertitude quant au montant de leur prime, puisque celle-ci est calculée en fonction du niveau des prix du marché. La Commission a proposé un projet de réforme lors du Conseil agricole du 22 mai 2001. Ce projet prévoit notamment le remplacement de la prime variable par une prime fixe, qui permettra aux producteurs une meilleure adaptation au marché. Le niveau proposé de la prime fixe (21 euros) a été déterminé en fonction de la moyenne constatée de la prime compensatrice de 1993 à 2000. La prime supplémentaire allouée aux éleveurs des zones défavorisées serait reconduite à un niveau légèrement supérieur (7 euros) à celui prévu par l'OCM actuelle. Plusieurs Etats membres, dont la France, qui l'a réaffirmé à l'occasion du Conseil des ministres de l'agriculture à Bruxelles, le 23 juillet 2001, ont jugé le niveau de la prime de base insuffisant, car ne permettant pas une réelle amélioration du revenu des éleveurs. Le Gouvernement, conscient des difficultés structurelles que connaît l'élevage ovin, est déterminé à agir pour faire évoluer l'OCM de manière constructive, afin d'offrir de réelles perspectives d'avenir aux éleveurs et de permettre la juste reconnaissance de la contribution de cet élevage au regard des fonctions qu'il assure en termes économique, mais également territorial, social ou environnemental. Cette filière est essentielle dans de nombreuses régions françaises et européennes, où elle maintient un tissu économique dans des zones particulièrement difficiles. Dans cet esprit, le ministre de l'agriculture et de la pêche entretient un dialogue étroit avec les représentants professionnels du secteur, non seulement afin d'analyser avec eux les difficultés persistantes de la filière, mais également d'identifier les orientations à promouvoir dans le cadre d'une négociation européenne de l'OCM des viandes ovine et caprine. Un premier débat a eu lieu lors du Conseil du 23 juillet 2001. La position de la France y a été affirmée quant au niveau du budget consacré à la nouvelle OCM et à la nécessité de créer une enveloppe

de flexibilité permettant à chaque Etat membre d'orienter sa production en tenant compte des particularités de son élevage. Cependant, il convient de mesurer les difficultés que présente une telle négociation, alors même que de nombreux Etats membres de l'Union européenne ne partagent pas nos préoccupations ou nos appréciations des mesures nécessaires pour soutenir les filières ovine et caprine.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61236

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2896

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5022